

RUMEAU LA FUXEENNE DES VIANDES rappelle STEAK HACHE



- Noms des modèles ou références concernés : **STEAK HACHE**
- Marque : **SANS MARQUE**
- Lot 182 BARQUETTE FILMEE Date limite de consommation 09/02/2025
- Lot 182 SOUS VIDE Date limite de consommation 13/02/2025
- Lot 182 SOUS VIDE Date limite de consommation 14/02/2025
- Lot 140 SOUS VIDE Date limite de consommation 13/02/2025
- Lot 181 BARQUETTE FIMEE Date limite de consommation 09/02/2025
- Conditionnements : **POCHES SOUS VIDE OU BARQUETTE FILMEE**
- Date début/fin de commercialisation : **du 05/02/2025 au 14/02/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 09 122 001 CE**
- Informations complémentaires : **FICHE RECTIFICATIVE**
- Zone géographique de vente : **Départements : ARIEGE (09)**
- Distributeurs : **FUXEDIS-LECLERC FOIX CARREFOUR EXPRESS-FOIX CARREFOUR EXPRESS-LA TOUR DU C. EPICERIE LE FOUR A BOIS-GANAC CAFE LE SAINT ROCK-TARASCON SUR ARIEGE SIAM VILLA LOCA-RIEUX DE PELLEPORT ORIGINE TERROIR-MONTGAILHARD TAP-PAMIER ARIEDIS ST. JEAN DU FALGA**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **PRESENCE E.COLI O157:H7 HAUTEMENT PATHOGENE**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli shiga toxinogène (STEC)**
- Description complémentaire du risque : **DIARRHES PARFOIS SANGLANTES, DES DOULEURS ABDOMINALES ET DES VOMISSEMENTS, ACCOMPAGNES OU NON DE FIEVRES. CES SYMPTOMES PEUVENT ETRE SUIVIS DE COMPLICATIONS RENALES PRINCIPALEMENT CHEZ LES ENFANTS.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les Escherichia coli shiga toxinogène (STEC) peuvent entraîner dans la semaine qui suit la consommation de produits contaminés, des diarrhées parfois sanglantes, des douleurs abdominales et des vomissements, accompagnés ou non de fièvre. Ces symptômes peuvent être suivis (5 à 8% des cas) de complications rénales sévères, principalement chez les enfants. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 15 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que par précaution pour les populations plus sensibles comme les enfants, les personnes âgées ou immunodéprimées, les femmes enceintes, il est recommandé de cuire à cœur (70°C) les viandes hachées et les produits à base de viande hachée. Il faut également éviter la consommation de lait cru et de produits au lait cru. Il faut préférer les fromages à pâte pressée cuite (type Emmental, Comté, etc.), les fromages fondus à tartiner et les fromages au lait pasteurisé. Il faut éviter également la consommation de produits crus ou insuffisamment cuits à base de farine (pâtes à cookies, pâtes à pizza ...). Les végétaux devraient être lavés soigneusement ou épluchés ou cuits avant d'être consommés.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 1 mars 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0561654541**
- Informations complémentaires publiques : **LES PERSONNES QUI AURAIENT CONSOMME LES PRODUITS MENTIONNES CI-DESSUS ET QUI PRESENTERAIENT CE TYPE DE SYMPTOMES SONT INVITEES A CONSULTER SANS DELAI LEUR MEDECIN TRAITANT EN LUI SIGNALANT CETTE CONSOMMATION AINSI QUE LE LIEU ET LA DATE D'ACHAT. EN L'ABSENCE DE SYMPTOME DANS LES 15 JOURS APRES LA CONSOMMATION DES PRODUITS CONCERNES, IL EST INUTILE DE S'INQUIETER ET DE CONSULT [...]**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Le site des alertes de produits dangereux
Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre

